

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°16/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 9

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 7

NOMBRE DE PROCURATION : 1

NOMBRE DE SUFFRAGE : 8

Date de convocation : le 6 mai 2025

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Magali ARNAL, Edith MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Olivier GUEDON

Pouvoir : Mme Virginie VERAN donne pouvoir à Mr Hervé CLEMENT

Absent : Mr Robert HAMON

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CASCADE

L'association Cascade a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte le dossier de demande de subvention ainsi que son budget prévisionnel pour l'année 2025.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Cascade " une subvention de 500 euros.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Décide à l'unanimité

- d'accorder à l'association " Cascade " une subvention de 500 euros.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 19 mai 2025 et de la publication le 19 mai 2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

